logo

# NATIONS UNIES

# COMMISSION ECONOMIQUE POUR L’AFRIQUE

## Bureau pour l’Afrique du Nord

Vingt huitième réunion du Comité intergouvernemental

d’experts (CIE)

Rabat (Maroc)

26 février – 1 mars 2013

RECOMMANDATIONS DE LA 28ème REUNION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL D’EXPERTS

A l’issue des délibérations, le Comité a fait les recommandations suivantes, et demandé au Bureau de les transmettre à la Conférence des Ministres:

**Renforcement de l’appareil statistique et amélioration de la qualité et de la pertinence des données**

***Aux pays***

1. Renforcer et développer les capacités de l’appareil statistique, par l’harmonisation des méthodes et des indicateurs, pour la production de données plus fiables, mises à jour de manière régulière et lorsque cela est pertinent, géo référencées et désagrégées par genre et âge, pour les besoins d’une information plus fine et de meilleure qualité, davantage en cohérence avec les objectifs nationaux de développement.
2. Assurer une plus forte décentralisation des mécanismes de collecte de données et promouvoir l’utilisation des technologies de l’information pour leur collecte, traitement et diffusion.
3. renforcer l’indépendance des instituts des statistiques.
4. Assurer la mise à disposition à temps des données nationales pour les besoins des différents rapports et publications de la CEA et en particulier pour l’élaboration des profils pays.

***A la CEA***

1. Assister les pays membres et le Secrétariat général de l’UMA à renforcer et développer leur appareil statistique.
2. Encourager l’utilisation des technologies de l’information dans la collecte, le traitement et la diffusion des données.

**Performances économiques et sociales**

***Aux pays***

1. Adapter les paradigmes et modèles de développement afin d’instaurer une croissance durable, inclusive et créatrice d’emplois tenant compte des besoins des populations.
2. Favoriser, le cas échéant, une sortie rapide des transitions politiques en cours par l’adoption de consensus nationaux sur les projets de société et le rétablissement d’un climat de confiance pour les investisseurs.
3. Poursuivre les efforts de mobilisation des ressources financières pour la réalisation de grandes infrastructures de transport, en particulier pour le désenclavement régional et l’accroissement de la production locale, ainsi que la facilitation du commerce.
4. Renforcer les stratégies de développement des énergies renouvelables, l’efficacité énergétique et la productivité agricole, pour réduire la dépendance aux importations de produits énergétiques et alimentaires.
5. Renforcer le dispositif de promotion des investissements dans les régions intérieures et rurales notamment par le biais de régimes d’incitation à l’investissement.
6. Reformer les systèmes de protection sociale y compris les mécanismes de compensation pour plus d’équité et d’efficience en tenant compte des défis présents et futurs posés notamment par les mutations démographiques.
7. Continuer d’accorder une attention particulière aux questions de genre et de réduction des inégalités entre les sexes dans toutes les politiques de développement économique et social.
8. Valoriser davantage le capital en ressources humaines de la région et en particulier la population active féminine, pour une plus grande mise à contribution du potentiel qu’elle représente.

***A la CEA***

1. Actualiser les données pays utilisées dans le rapport sur la base des mises à jour fournies par ces derniers.
2. Intégrer dans le rapport une analyse différenciée selon les pays des impacts de la crise économique et financière et des mécanismes mis en place pour les atténuer ; à cette fin, la CEA travaillera en étroite collaboration avec les équipes pays du système des Nations Unies.
3. Poursuivre l’organisation de forums permettant les discussions et le partage des connaissances au niveau régional pour accélérer la formulation et la mise en œuvre de politiques de développement durable.

**Les OMDs et l’agenda post 2015**

***Aux pays***

1. Poursuivre les efforts afin d’accélérer la réalisation des OMDs avant l’échéance de 2015 et mobiliser les ressources domestiques et internationales adéquates pour ce faire.
2. Procéder à une évaluation qualitative des résultats atteints, en plus de l’évaluation quantitaive.
3. Intégrer une analyse différenciée afin d’améliorer le processus de planification, de mise en œuvre et d’évaluation des OMDs et réduire ainsi toutes les formes d’inégalités comme celles liées au revenu, à l’espace géographique, au sexe et à l’âge.
4. Prendre en compte, dans le cadre des processus de l’agenda de développement post 2015 et la revue de la CIPD+20, la problématique des mutations démographiques (notamment les questions de jeunesse, du vieillissement de la population) et ses conséquences en termes de protection sociale dans les politiques de développement.
5. Examiner de manière critique et participative les expériences et leçons issues de la réalisation des OMDs, afin d’enrichir la réflexion sur l’agenda de développement Post-2015.
6. Renforcer l’approche basée sur les droits humains afin que l’individu, particulièrement les jeunes, les femmes et les groupes à besoins spécifiques, soit au centre des politiques de développement.
7. Finaliser les consultations nationales pour le processus post 2015 en cohérence avec les Objectifs du développement durable (ODD**)**

***A la CEA***

1. Accompagner les pays membres dans la définition des priorités pour l’agenda de développement post 2015.

**Diversification et sophistication des économies**

***Aux pays***

1. S’approprier les résultats et recommandations de la réunion du groupe d’experts et les transmettre aux départements nationaux concernés.

***A la CEA***

1. Transmettre les résultats et recommandations de la réunion du groupe d’experts à la conférence des Ministres pour approbation.

**Intégration régionale**

***Aux pays***

1. Adopter et mettre en œuvre un programme intégré de promotion des échanges intra-régionaux incluant l’opérationnalisation rapide d’une zone de libre-échange, la facilitation du commerce, la libre circulation des personnes et l’amélioration de l’environnement des affaires; les outils et modes opératoires de cette ZLE devront toutefois être déterminés de manière à transcender les limites objectives des accords bilatéraux et régionaux existants.
2. Promouvoir une plus grande ouverture commerciale – dans une démarche communautaire, vers les autres sous-régions Afrique, eu égard à la dynamique de croissance observée sur le Continent depuis une décennie et à la hausse régulière des indices de complémentarité avec le reste de l’Afrique.
3. Renforcer les capacités des états membres et du Secrétariat Général de l’UMA en vue de l’amélioration des performances des États Membres en matière de facilitation du commerce.
4. Créer un répertoire maghrébin des entreprises du secteur privé et mettre à la disposition des opérateurs économiques les documents et informations sur les procédures et règles en vigueur dans les États Membres.
5. Ratifier et mettre en œuvre les conventions internationales relatives au transport transit et autres domaines de facilitation du commerce, notamment la Convention TIR

A ***la CEA***

1. Poursuivre la mise en œuvre du Programme pluri-annuel de coopération avec l’UMA et les initiatives prises en ce sens en vue de faciliter le commerce.
2. Appuyer l’UMA pour la relance de l’intégration régionale et pour la réalisation effective de la zone de libre échange.

**Agendas internationaux et régionaux**

***Aux pays***

1. Continuer de s’investir dans la mise en œuvre des différents agendas régionaux et internationaux pour une meilleure prise en compte des spécificités et des priorités de la sous région.
2. Renforcer la concertation entre les états membres pour la formulation des positions sous régionales qui alimenteront les positions africaines.
3. Renforcer la coordination et la coopération institutionnelle pour une prise en compte équilibrée des trois piliers (l’économie, le social et l’environnement) du développement durable.
4. Contribuer au niveau national, sous-régional et régional à l’analyse des résultats du Sommet Mondial sur la Société d’Information, au développement de perspectives post 2015 et fournir les données statistiques nécessaires sur les ICT.
5. Préparer les évaluations nationales dans le cadre des processus de revue CIPD+20 et Beijing +20.
6. Suivre de près la mise en œuvre des recommandations de Rio+20 et la définition des ODDs

**Programme de travail 2014-2015**

***A la CEA***

1. Transmettre le programme de travail 2014-2015 à la Conférence des Ministres pour approbation finale